



**Jours et horaires des écoles
maternelle et élémentaire de Seythenex
Année 2016/2017**



Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30

- **Ecole primaire de Seythenex**
Chef Lieu - Seythenex
04 50 44 64 48
ce.0740385S@ac-grenoble.fr

■ **Les inscriptions scolaires**

Les inscriptions se font en Mairie :

**Service Scolaire/Enfance - 46, place Joseph Serand
74210 Faverges**

Tél. 04 50 32 57 67 - Mail : scol.enfance@faverges.fr

Documents à présenter lors de l'inscription (originaux) :

- ✓ livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- ✓ carnet de santé de l'enfant (*la vaccination Diphtérie-Tétanos-Polio est obligatoire dès la rentrée en maternelle*),
- ✓ attestation de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ✓ en cas de divorce, le jugement mentionnant la résidence habituelle des enfants,
- ✓ certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés.

Les demandes de dérogation concernent les parents souhaitant scolariser leur(s) enfant(s) à Faverges et n'étant pas domiciliés à Faverges, ainsi que les parents souhaitant changer de secteur.

Un imprimé spécifique est à retirer et à retourner au Service scolaire .

Attention ! les dérogations ne sont accordées qu'à titre exceptionnel.

■ **La restauration scolaire municipale**

Accueil régulier : Un nouveau dossier d'inscription doit être constitué chaque année (fournir une copie de la dernière notification CAF ou une attestation de Quotient Familial).

Accueil occasionnel : Les tickets sont vendus au Service Accueil de la Mairie.

Il est impératif de prévenir le service comptabilité de la Mairie 48h à l'avance.

ABONNEMENTS 1, 2, 3 ET 4 JOURS pour les enfants de Faverges-Seythenex (selon planning)			
A compter du 1er sept. 2016	1 enfant fréquentant le service de restauration	2 enfants fréquentant le service de restauration	3 enfants et plus fréquentant le service de restauration
Prix du repas	4,13 Euros	3,94 Euros	3,52 Euros
ABONNEMENT 4 JOURS AVEC REDUCTION (selon conditions) pour les enfants de Faverges-Seythenex			
Quotient familial inférieur à 620	2,72 Euros	2,47 Euros	2,28 Euros
Quotient familial compris entre 621 et 750	3,14 Euros	2,94 Euros	2,72 Euros
ABONNEMENTS 1, 2, 3 ET 4 JOURS pour les enfants des Communes Extérieures (selon planning)			
Prix du repas	4,28 Euros	4,07 Euros	3,64 Euros
TICKETS OCCASIONNELS (vendus à l'accueil de la Mairie de Faverges-Seythenex)			
Ticket à l'unité		5,10 Euros	
Carnet de 11 tickets (dont 1 gratuit)		51,00 Euros	

■ L'accueil de loisirs périscolaire (tarifs appliqués en 2015/2016)

Ce service est ouvert à tous les élèves dans la limite des places disponibles et fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h45, et le mercredi de 7h20 à 8h20 et de 11h30 à 12h15. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié.

A noter : L'inscription des enfants peut s'effectuer de façon régulière (toute l'année) ou occasionnelle.

Il est indispensable, dans ce cas, de prévenir au plus tard la veille pour le lendemain, en vue de s'assurer des possibilités d'accueil.

COTISATION ANNUELLE			
A compter du 1er septembre 2016	1 enfant fréquentant l'une des activités des temps périscolaires	2 enfants fréquentant l'une des activités des temps périscolaires	3 enfants et plus fréquentant l'une des activités des temps périscolaires
Montant de la cotisation annuelle par famille	6,32 Euros	10,51 Euros	12,65 Euros
TARIFS FORFAITAIRES			
	MATIN	FIN DE MATINEE (Mercredi matin)	SOIR (avec collation)
Prix d'un passage pour un quotient familial inférieur ou égal à 620	1,49 Euros	1,49 Euros	2,27 Euros
Prix d'un passage pour un quotient familial de 621 à 750	1,59 Euros	1,59 Euros	2,39 Euros
Prix d'un passage pour un quotient familial supérieur à 750	1,69 Euros	1,69 Euros	3,06 Euros
Tarif pour accueil exceptionnel (moins de 3 passages dans l'année) : 3,06 Euros			

Contacts :

Accueil de loisirs périscolaire de l'école de Seythenex au 07 75 28 01 07.

Service Scolaire/Enfance à la Mairie : 04 50 32 57 67.

Fabien Jacquet 06 60 65 12 14.

■ Activités périscolaires

Les activités périscolaires sont gratuites et organisées par la commune.

Elles ne sont pas obligatoires et auront lieu principalement dans les locaux scolaires, hors salles de classe dans la mesure du possible.

Les enfants pourront choisir parmi des parcours d'activités incluant des activités culturelles, artistiques ou sportives.

Les inscriptions se feront au trimestre.

Informations :

Service Scolaire/Enfance à la Mairie : 04 50 32 57 67.

Fabien Jacquet 06 60 65 12 14.

■ Activités pédagogiques complémentaires (36 heures par an)

Les enseignants accueillent les enfants pour des activités pédagogiques complémentaires afin de leur apporter une aide au travail personnel, un soutien scolaire ponctuel ou pour développer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Elles sont organisées à l'initiative des directeurs et directrices et se déroulent dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire de Viuz.

→ Des informations vous seront apportées par le Directeur ou la Directrice.

■ L'accueil de loisirs à La Soierie pour les enfants de 3 à 11 ans

L'accueil de loisirs fonctionne :

- le mercredi après-midi,
- pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps,
- pendant les vacances d'été (gérées par la FOL-UFOVAL).

Inscriptions à la journée ou à la semaine de 7h30 à 18h00.

Tarifs selon quotient familial.

Informations et inscriptions :

La Soierie – Espace Social et Culturel

Tel. 04 50 44 53 45. Coordinateur : Laurent Pettex



Traitement des données personnelles :

Le Ministère de l'Education Nationale et le Service Scolaire/Enfance de la Mairie de Faverges utilisent un système d'information informatisé pour la gestion des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette application a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au Service Scolaire/Enfance de la Mairie de Faverges.



Rentrée 2016 : l'emploi du temps des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Seythenex

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h20	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire
8h30	Classe (3h15)	Classe (3h15)	Classe (3h00)	Classe (3h15)	Classe (3h15)
11h30					
11h45			Accueil de loisirs périscolaire (45 min)		
12h15	Repas (1h45)	Repas (1h45)		Repas (1h45)	Repas (1h45)
13h30	Classe (3h00)	Classe (3h00)		Classe (3h00)	Classe (3h00)
15h30					
16h30	Activités (1h00)	Activités (1h00)		Activités (1h00)	Activités (1h00)
18h45	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire